



- **Public concerné :** Tout public.
- **Durée :** 1.30 heure.
- **Nombre de participants :** 10 maximum.
- **Validation :** Attestation de formation.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numériques. Bac à feu écologique avec différents modules. Un extincteur par apprenant.
- **Pré-requis :** Aucun.
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

La Législation

Code du travail : Art. L.4121-1

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé, la sécurité, et les mesures prises pour y remédier.

Code du travail : Art. R.4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et des visites périodiques du matériel, et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants seront capables :

- D'utiliser efficacement et en sécurité les différents moyens d'extinction dédiés aux premiers témoins incendie ;
- D'appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation ;
- D'adopter au quotidien un comportement préventif face aux risques d'incendie en appliquant les bonnes pratiques de prévention.

Théorie : (30min)

- La prise en compte de l'évènement ;
- Evacuer, Alerter, Intervenir sans exposer sa vie ;
- La théorie du feu ;
- Les différents moyens d'extinction ;
- Le comportement à suivre face au départ de feu.

Pratique : (45min)

- Visite de site, reconnaissance des moyens de secours ;
- Utilisation des extincteurs portatifs sur feux réels ;
- Mises en situation adaptées aux risques de l'entreprise.

Synthèse de la formation : (15min)

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.